Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 029-212900674-20240222-250_20-DE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : GUERLESQUIN (067)
Section : B
Feuilles(s) : 000 B 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Qualité du plan : Plan non régulier
Date de l'édition : 17/01/2024
Support numérique : ----------

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 652 U
Document vérifié et numéroté le 17/01/2024
A PTGC Brest
Par M GUILLEMOT JEAN-MARIE
Géomètre Principal
Signé

Cachet du service d'origine :

SDIF de BREST
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale
1 square Marc Sangnier
BP 90167
29803 Brest cedex 9
Téléphone : 02 98 80 89 22

ptgc.finistere.brest@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage et de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par A T OUEST (2)
Réf. : MX5820
Le 12/01/2024
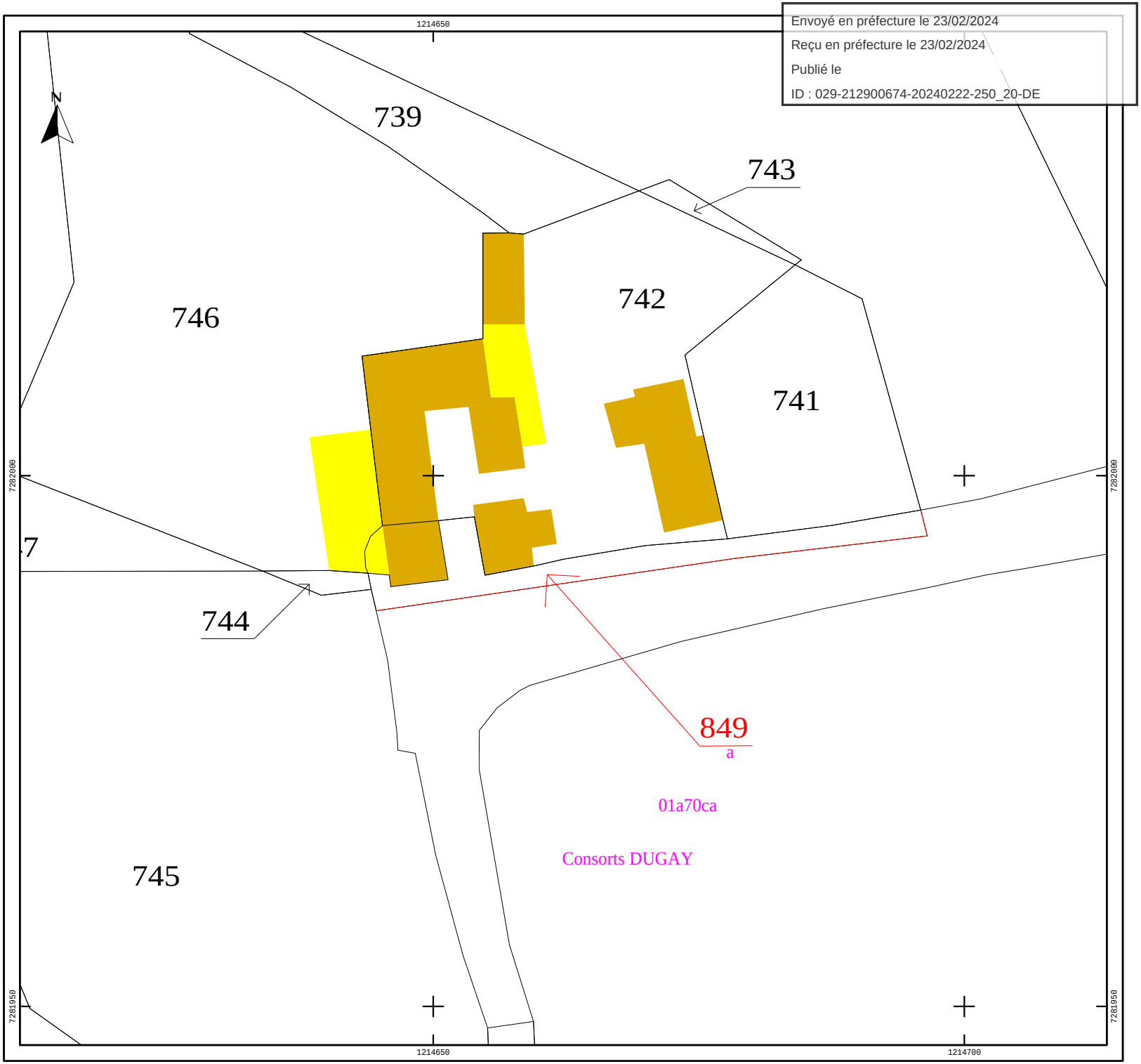
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).